

FAQ sur le Fonds d'innovation pour les modèles de soins

Catégorie 1 : Admissibilité au financement et lignes directrices

Les projets de moins de 200 000 \$ peuvent-ils être financés?

Oui, les projets dont le budget est inférieur à 200 000 \$ peuvent être financés. Nous vous encourageons à présenter une demande pour tout projet nécessitant un budget de moindre envergure.

Peut-on soumettre des propositions pour des projets préexistants? Qu'en est-il des projets réalisés avec succès dans d'autres territoires ou qui s'ajoutent à des projets existants?

Le Fonds donne la priorité aux projets « entièrement nouveaux » afin de stimuler l'innovation. Bien que les projets nouveaux pour la région ou la province ne soient pas admissibles, les ajouts « entièrement nouveaux » à des projets existants peuvent être envisagés s'ils sont manifestement novateurs et pertinents.

Les équipes Santé Ontario (ESO) doivent-elles présenter une demande individuellement ou en tant que région?

Les ESO doivent présenter une demande individuelle pour des raisons liées à la responsabilité comptable.

Qu'advient-il des fonds non dépensés?

Les fonds non dépensés seront restitués au ministère de la Santé (MS).

Notre organisme souhaite s'associer à un organisme de « soins à domicile et en milieu communautaire », mais celui-ci ne peut accepter de fonds de Santé Ontario (SO).

Y a-t-il des exceptions?

Le financement provient du ministère de la Santé et, à condition que le projet réponde aux critères d'admissibilité, les partenariats avec des organismes de « soins à domicile et en milieu communautaire » sont acceptables. Il n'est pas nécessaire d'avoir une relation de financement existante avec SO.

Catégorie 2 : Utilisation et champ d'application du financement

Le financement peut-il être utilisé pour des investissements en immobilisations, des équipements ou un véhicule comme une camionnette de mobilité?

Le financement est destiné aux coûts d'exploitation, et les dépenses en immobilisations importantes sont exclues du champ d'application. Toutefois, certains équipements pertinents pour l'objectif du projet, comme des équipements de prestation de services, peuvent être admissibles.

Des organisations admissibles de premier plan peuvent-elles s'associer à des municipalités?

Oui, mais les rôles et les responsabilités, en particulier en ce qui concerne les partenaires de prestation, doivent être expliqués en détail dans la proposition.

Un organisme peut-il soumettre plusieurs propositions?

Oui, les organismes admissibles peuvent soumettre plusieurs propositions, mais chaque proposition sera évaluée séparément et en fonction de ses caractéristiques propres.

Un projet peut-il avoir d'autres sources de financement pendant son cycle de vie initial? Un projet peut-il combiner le soutien du Fonds d'innovation pour les modèles de soins avec un financement par des donateurs?

Toute proposition retenue devra démontrer qu'elle ne dépend pas d'autres sources de financement pour être viable. Par ailleurs, toute proposition doit être assortie d'un solide plan de viabilité qui dépasse les 12 à 18 mois de durée initiale de l'initiative, tel que le prévoit le Fonds d'innovation du ministère.

Que recherche-t-on dans un plan de développement durable?

Le plan de développement durable doit décrire :

- comment le projet sera soutenu une fois que l'accord de financement ponctuel avec le ministère aura pris fin (par exemple, en l'intégrant dans les opérations existantes sans incidence sur les coûts); ou
- comment le programme serait clôturé au cas où il ne se poursuivrait pas.

Catégorie 3 : Projets et demandeurs admissibles

La recherche sur les ressources humaines dans le domaine de la santé (RHS) peut-elle être financée?

Le financement vise à soutenir les RHS cliniques, plutôt que la recherche.

Les organismes de santé autochtones peuvent-ils présenter une demande? La guérison traditionnelle sera-t-elle considérée?

Oui, les propositions émanant d'organismes de santé autochtones, y compris celles liées à la guérison traditionnelle, sont les bienvenues.

Les partenaires du projet peuvent-ils provenir de différentes régions de l'Ontario?

Oui, les collaborations entre partenaires de projet de différentes régions de l'Ontario sont encouragées.

Catégorie 4 : Évaluation et équité

Les demandeurs auront-ils accès à la grille d'évaluation?

Toutes les informations pertinentes pour l'évaluation sont disponibles dans les lignes directrices du projet.

Peut-on inclure des frais de scolarité et de consultation dans le budget?

Oui, mais la proposition doit clairement indiquer le « rendement de l'investissement » attendu pour ces dépenses.

Un organisme peut-il soumettre à nouveau une proposition qui n'a pas encore été financée dans un autre programme de financement?

La proposition peut être soumise pour autant qu'elle réponde aux exigences énoncées dans les lignes directrices du projet.

Les partenariats publics/privés peuvent-ils être financés?

Oui, les partenariats publics/privés sont admissibles, mais la proposition doit expliquer clairement les rôles et les paramètres de chaque organisme et montrer comment le financement soutiendra la prestation de soins de santé financés par l'État.

L'organisme public doit être l'organisme admissible principal dans de tels partenariats.

Comment les évaluateurs s'assureront-ils de la bonne répartition des fonds entre les régions et en garantiront-ils l'équité?

L'équité, en ce qui concerne la distribution des fonds, est prise en compte dans la grille d'évaluation. Bien qu'il y ait une certaine flexibilité, les projets d'autres régions peuvent profiter à certaines zones, comme le Nord.

Catégorie 5 : Paramètres du projet et rôles

Si deux ou plusieurs projets similaires émanent de différents organismes, ceux-ci peuvent-ils collaborer pour gérer un seul projet?

Si des projets similaires sont envisagés sérieusement en vue de leur financement, la collaboration entre toutes les parties est une option.

La notion de « soignants des patients » inclut-elle les bénévoles et les pairs?

Oui, la notion de « soignants des patients » englobe les bénévoles et les pairs.

Quand les projets devraient-ils être prêts à démarrer?

Les projets doivent être prêts à démarrer dès que possible et la proposition doit prévoir des délais réalistes.

La prestation de services cliniques inclut-elle tous les rôles des soins primaires (par exemple, le personnel de bureau, l'aide à la décision, la gestion des données)?

Oui, la prestation de services cliniques comprend tous les rôles des soins primaires, comme le personnel de bureau, l'aide à la décision et la gestion des données.

Vous voulez obtenir cette information dans un format accessible?

1-877-280-8538, ATS 1-800-855-0511, info@ontariohealth.ca